

Compte rendu de la réunion de conseil municipal

du 22 mars 2009

L'an deux mil neuf et le douze mars deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Membres présents : MM JOURDEN J, MOISAN G, MOISAN E, MARTIN P, BOULVARD P, GAUTIER D, KERYER F, LE YAN P, OLLIVIER D, THORAVAL G.

Membres absents : Frédéric LE GUEN (procuration à Jean JOURDEN)

Secrétaire de séance : THORAVAL Guillaume

LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2009

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du Conseil du 19 février 2009, avant d'en demander l'approbation aux membres présents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la dernière séance.

1 – Vote des subventions :

➤ Amicale Laïque (activités)	200,00 €
➤ Amicale Laïque (jouets de Noël)	400,00 €
➤ Comice Agricole	100,00 €
➤ La ligue contre le cancer	30,00 €
➤ La Pierre Le Bigault	15,00 €
➤ La protection Civile	15,00 €
➤ Centre d'Aide Alimentaire	35,00 €
➤ Voyages scolaires (30,00 € par enfants)	450,00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le vote des subventions.

2 - Point sur la rencontre avec Madame Anne Claire GUILLET du Centre de Gestion des Côtes d'Armor)

Suite à un dysfonctionnement au niveau de l'école, Madame Anne Claire GUILLET du Centre de Gestion des Côtes d'Armor est venue faire un bilan au niveau des salariés de l'école.

Monsieur Le Maire a rencontré Madame GUILLET, afin de faire le point sur les problèmes rencontrés à l'école et à la garderie.

Madame GUILLET doit travailler sur ce bilan et nous apporter plusieurs solutions.

3 – Travaux à la mairie et à la bibliothèque

Suite au dernier conseil municipal, il avait été demandé d'effectuer d'autres devis concernant les travaux d'isolation et d'éclairage à la mairie et à la bibliothèque.

Concernant les travaux d'isolation, la SARL BOUDER de Saint Fiacre qui a été retenue pour un montant de 5 819 €uros HT

Concernant les travaux d'électricité, c'est l'entreprise CREURER de Saint Adrien qui a été retenue pour un montant de 3 236,80 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour réaliser ces projets.

4 – Travaux à l'école

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, une liste de travaux à faire à l'école. Il manque une VMC dans la garderie. Les thermostats sont à changer sur les radiateurs dans les classes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer ces travaux et accepte le devis de l'entreprise CREURER de Saint Adrien pour un montant de 150 € HT pour la VMC et 403,97 € HT pour le remplacement des têtes thermostatiques.

5 – Travaux d'éclairage public dans le bourg

Suite à plusieurs réclamations, Monsieur le Maire a rencontré le SDE (Syndicat Départemental d'Électrification) afin de faire le point sur l'éclairage public.

Après cette rencontre, il est tout à fait faisable de rajouter un lampadaire dans le bourg face à la salle polyvalente ceci également dans un souci de sécurité quand celle-ci est louée.

Monsieur le Maire fait part du devis transmis par le SDE. Celui-ci s'élève à 1 460 € TTC. Reste à la charge de la commune 60 % soit un total de 876 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ce projet.

6 – Révision des loyers des logements communaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les loyers des logements communaux par rapport à l'augmentation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

7 – Divers

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu le 25 mars 2009 à 18 heures 00 sous la présence de Monsieur Christian DELVAL, Trésorier Principal.

Clôt la séance à vingt heures trente minutes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les maires présents.